

**Bureau****Compte rendu succinct****des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil**

<u>Affiché au siège de la CAGB le :</u> 19/04/12	Séance du jeudi 12 avril 2012 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	<u>Visé par :</u> Le Directeur Général des services, Laurent VAN HERREWEGHE
---	---	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 mars 2012, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES**Liste des présents annexée****RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Le Bureau s'est réuni le 12/04/2012 à 17h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum.

Aucun pouvoir n'a été reçu pour cette séance.

A l'unanimité, le Bureau nomme M. Jean-Claude ROY comme secrétaire de séance.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Economie (mars 2012)

MM. BAULIEU, FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces deux demandes de garantie d'emprunts, déposées en matière d'Economie par la SAIEMB IE, pour un montant total de 3 925 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.2 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (mars 2012)

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces deux demandes de garantie d'emprunts, déposées en matière d'habitat par Habitat 25, pour un montant total de 1 321 685,65 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.3 - Demande de garantie d'emprunt au profit d'Habitat 25 - Réaménagement de dette - Compétence habitat

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur cette modification de garantie d'emprunt.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association Mission Locale Espace Jeunes

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association Mission Locale Espace Jeunes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de mise à disposition.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.2 - Convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de mise à disposition.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Promotion économique - Soutien financier à l'organisation des 8^{èmes} Rencontres Technologiques Européennes Micro et Nanotechnologies dans le cadre de MICRONORA 2012

A l'unanimité, le Bureau accorde un soutien financier à la CCIR de Franche-Comté à hauteur de 2 000 € pour l'organisation de la 8^{ème} édition des Rencontres Technologiques Européennes Micro et nanotechnologies dans le cadre de MICRONORA 2012.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R 7.1 - Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH (subventions < 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 4 demandes de subventions dans le cadre des actions de l'OPAH, pour un montant total prévisionnel de 6 777 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes

↳ R 8.1 - Convention de partenariat et de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude des réseaux et équipements d'assainissement des eaux usées

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude des réseaux et équipements d'assainissement des eaux usées, avec la Ville de Besançon et le Conseil Général du Doubs, dont le rôle de coordonnateur sera assuré par le Grand Besançon,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention de groupement de commandes,
- donne délégation à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour entreprendre toutes démarches, signer tous documents et prendre toutes décisions à intervenir dans le cadre de l'exécution de la convention de groupement de commandes et du cadre financier de l'opération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Bureau

Séance du jeudi 12 avril 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 7.1, 8.1.

La séance est ouverte à 17h15 et levée à 19h45.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE (à partir du rapport 1.1.3).

Etaient absents : M. Nicolas GUILLEMET, M. Raymond REYLE, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, M. Bernard GAVIGNET, M. Eric ALAUZET, M. Serge RUTKOWSKI.

M. REYLE était présent pour le volet « Débats » de la séance.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude ROY

Procurations de vote : Néant.

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du 12 avril 2012

Au Grand Besançon

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	7
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance	7
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC	7
Finances	7
Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Économie (mars 2012)	7
Rapport n°1.1.2 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (mars 2012)	8
Rapport n°1.1.3 - Demande de garanties d'emprunt au profit d'Habitat 25 - Réaménagement de dette - Compétence Habitat	8
Ressources Humaines	8
Rapport n°1.2.1 - Convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association Mission Locale Espace Jeunes et Rapport n°1.2.2 - Convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)	8
Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion	9
Rapport n°3.1 - Promotion économique - Soutien financier à l'organisation des 8 ^{èmes} Rencontres Technologiques Européennes Micro et Nanotechnologies dans le cadre de Micronora 2012	9
Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville	9
Rapport n°7.1 - Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH (subventions < 10 000 €)	9
Commission n°08 : Relation avec les partenaires, les Collectivités, les secteurs, Aide aux Communes	9
Rapport n°8.1 - Convention de partenariat et de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude des réseaux et équipements d'assainissement des eaux usées	9

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du jeudi 12 avril 2012

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon - La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 17h15 et levée à 19h45.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. BAULIEU.- Le Président est informé que je commence.

Avons-nous le quorum pour les décisions que nous devons prendre ? Il faut que l'on désigne un Secrétaire de séance. Vous êtes-vous mis d'accord ? C'est Jean-Claude ROY qui est Secrétaire. Merci.

Concernant le quorum, y a-t-il des pouvoirs ? Non.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Économie (mars 2012)

M. BAULIEU.- Il s'agit des garanties d'emprunt au bénéfice de la SAIEMB Immobilier d'Entreprises pour des demandes déposées en matière d'économie sur une garantie à 50 %, avec sur les opérations de construction de l'immeuble Bioparc d'une part et construction de l'immeuble Porte Lafayette (boulevard Salvador Allende) d'autre part. Le montant garanti est, dans un cas, de 1,071 M€ à 50 % et de 2,854 M€ à 50 % dans l'autre cas. Les ratios prudentiels ont été vérifiés.

Y a-t-il des observations ?

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- J'ai appris avec surprise que l'immeuble du Brabant n'avait pas de local à vélos. C'est un immeuble construit par la SAIEMB. J'espère que, pour ceux qu'elle construit à l'heure actuelle, on a un peu la sensibilité pour installer ce genre d'outils.

M. BAULIEU.- C'est vrai. Tu as raison, il n'y a pas de local à vélos. Mais c'est quelque chose qui n'a jamais été trop demandé. On peut y réfléchir.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Il me semble que cela fait partie de ce que l'on devrait faire. En tout cas, c'est ma demande en tant qu'élue.

M. LE PRÉSIDENT.- Moi, en tant que Président, je dis que l'on va regarder. Ça ne me choque pas. Je ne suis pas sûr qu'il n'y en ait pas, d'ailleurs.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Non, il n'y en a pas. Le SYBERT est installé là-bas. Il n'a pas de local à vélos.

M. BAULIEU.- C'est un message passé à l'intention de la SAIEMB dont nous sommes quelques administrateurs ici.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis d'accord.

M. BAULIEU.- Il faut que nous y pensions, si on veut effectivement favoriser les modes doux.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis d'accord. Il n'y a pas d'opposition de ma part.

Je voudrais préciser, parce que l'on ne l'a pas fait, que pour ce rapport, Madame MÉNÉTRIER, Messieurs BAULIEU, FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote.

Rapport n° I.1.2 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (mars 2012)

M. BAULIEU.- Il s'agit d'apporter des garanties auprès d'Habitat 25 sur deux opérations avec des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce projet concerne une opération de construction de 9 logements situés allée Abbé Pierre à Montfaucon, garantis à 15 %, soit 104 493 €. L'autre opération concerne la restructuration du foyer Marceau, rue du Colonel Maurin, à Besançon. La garantie se monte à 1 217 192 €, soit 50 % du prêt. La vérification des ratios prudentiels a été faite.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Donc, peut-on considérer que c'est adopté, Président ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui. Madame POISSENOT ne prendra pas part au vote.

Rapport n° I.1.3 - Demande de garanties d'emprunt au profit d'Habitat 25 -
Réaménagement de dette - Compétence Habitat

M. BAULIEU.- Tout est dit dans le petit résumé. Il y a 30 prêts. Il s'agit de les compacter, de les regrouper en 6 contrats équivalents. Le montant de la garantie ne change pas. La charge annuelle est légèrement diminuée. Donc, s'il n'y a pas d'observation, c'est validé.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ce rapport, Madame POISSENOT ne prendra pas part au vote.

Ressources Humaines

Rapport n° I.2.1 - Convention de mise à disposition de personnel
auprès de l'Association Mission Locale Espace Jeunes
et
Rapport n° I.2.2 - Convention de mise à disposition de personnel
auprès de l'Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

M. BAULIEU.- J'en arrive à la page 37 sur le rapport n° I.2.1. On change pour les questions de personnel. Ce rapport est à examiner avec le rapport n° I.2.2. Ce sont les suites de l'arrivée de Bernard RACH chez nous, dans sa fonction de DGA, avec recrutement d'une nouvelle Directrice. Il s'agit de procéder aux conventions de mise à disposition de deux fois 40 % auprès de la Mission Locale d'une part, et auprès du PLIE d'autre part, 20 % restant sous la responsabilité « Emploi » au sein de la CAGB. Vous avez les conventions précisant ces conditions de mise à disposition.

Je souhaite ajouter une petite précision. Dans les rapports, il est bien indiqué que s'agissant des charges conservées par l'établissement public, il y a les rémunérations et les charges correspondantes sur les temps de formation. Dans les articles 6 des conventions, c'est écrit différemment. Mais les conventions seront mises au goût du rapport. On précise bien que ces charges, durant les périodes de formation, resteront à la charge de l'EPCI.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais préciser que pour ces deux rapports, Madame MÉNÉTRIER ne prendra pas part au vote.

M. BAULIEU.- S'il n'y a pas d'observation, ces deux rapports sont adoptés, Président.

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Promotion économique - Soutien financier à l'organisation des 8^{èmes} Rencontres Technologiques Européennes Micro et Nanotechnologies dans le cadre de Micronora 2012

M. MARTIN.- Il s'agit d'une subvention attribuée à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie qui organise, dans le cadre du salon Micronora, les 8^{èmes} Rencontres Technologiques Européennes Micro et Nanotechnologies. Il s'agit d'apporter une aide de 2 000 € sur un budget global de 40 000 €. C'est ce que l'on fait systématiquement.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? C'est adopté.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH (subventions < 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Ce rapport concerne quatre logements, deux « maintien à domicile » et deux « économie d'énergie », pour un montant de 6 777 €.

M. FELT.- Robert, j'ai juste une question sur le rapport : concernant Madame GIORDANO Arlette, est-ce que l'on est sûr qu'elle a 50 ans ?

M. LE PRÉSIDENT.- Que dis-tu ?

M. FELT.- Il faudrait vérifier parce que je connais une dame dans cette situation qui doit avoir 70 ou 75 ans. Ou alors, il s'agit peut-être d'une homonymie. Je ne sais pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas. On va regarder.

Commission n°08 : Relation avec les partenaires, les Collectivités, les secteurs, Aide aux Communes

Rapport n°8.1 - Convention de partenariat et de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude des réseaux et équipements d'assainissement des eaux usées

M. GOVIGNAUX.- À la suite du vote du Conseil communautaire, il s'agit simplement d'adopter la convention de partenariat et de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude des réseaux et équipements d'assainissement et des eaux usées.

M. LE PRÉSIDENT.- On a déjà longuement parlé de cela.

M. GOVIGNAUX.- Simplement, je voudrais apporter deux précisions au quatrième paragraphe de la convention. Il s'agit de supprimer deux phrases : au titre de la préparation des marchés, il faut supprimer « *le cas échéant, signer les déclarations sans suite de la procédure pour motif d'intérêt général* », et au titre de l'exécution des marchés jusqu'à leur achèvement complet, il faut supprimer « *notamment le cas échéant : signer les avenants, prononcer les résiliations* ». Par ailleurs, l'article 11 est à supprimer dans son intégralité.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Monsieur BLESSEMAILLE.

M. BLESSEMAILLE.- Page 61, il faut remplacer « le Conseil régional » et « la Région » par « le Conseil Général » et « le Département ».

M. LE PRÉSIDENT.- Cela sera corrigé. Très bien.

Présentations de divers points dans le cadre du Bureau-Débats